

30. Okt. 44 L

B.53.21.4.

=RJ. 62512

Berne, le 30 octobre 1944.

noté

Monsieur le Ministre,

Divers télégrammes de Londres nous avaient signalé l'inquiétude qui s'est emparée des milieux polonais à la suite d'informations suivant lesquelles les prisonniers de toutes les parties de la Pologne, y compris 12400 soldats de la garnison de Varsovie, sont concentrés dans les camps d'Auschwitz et de Birkenau, où, selon certaines informations, des exécutions auraient déjà commencé. Cette inquiétude s'est étendue aux milieux britanniques et M. Atlee a pris l'initiative d'en entretenir M. Preiswerk et de s'enquérir des démarches que nous aurions pu entreprendre à ce sujet. Nous n'étions cependant, jusqu'à une date récente, saisis d'aucune demande à ce propos.

La démarche que faisaient prévoir les communications de la Légation de Suisse à Londres s'est produite le 26 octobre. Le Chargé d'Affaires de Pologne est venu nous remettre l'aide-mémoire ci-joint en copie et qui contient un urgent appel du Gouvernement polonais au Conseil fédéral de faire toutes les démarches possibles auprès des autorités allemandes pour empêcher l'extermination des détenus politiques polonais se trouvant dans des camps de concentration en Allemagne, notamment dans celui d'Auschwitz. D'après les indications fournies par M. Lados, la démarche at-

A la Légation de Suisse,  
Berlin.

Copie est envoyée  
aux Intérêts étrangers.



Berne, le 30 octobre 1944

102518

tendue du Gouvernement suisse devrait servir de soutien à l'action déjà entreprise à ce propos par le Saint-Siège.

Nous estimons qu'il ne nous est pas possible de nous dérober à l'appel qui nous est adressé. Nous vous serions très reconnaissants, en conséquence, de prendre contact avec le Nonce à Berlin pour examiner avec lui de quelle manière une démarche de notre part pourrait appuyer utilement celle qu'il a déjà entreprise et d'aborder ensuite, avec autant de prudence que de fermeté, l'Office allemand des Affaires étrangères pour attirer son attention sur l'effet que ne manqueraient pas de produire en Suisse des mesures qui ne tiendraient pas compte des représentations faites par le Saint-Siège au nom des principes élémentaires de l'humanité. Nous vous serons reconnaissants de nous tenir au courant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

30.10.44

Annexe: une copie.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

sig. P. Bonna

Copie est envoyée aux intérêts étrangers.